



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Gouvernement

Communiqué de presse

Projet de convention entre RTL Belgium et la Fédération Wallonie-Bruxelles

La crise du COVID-19 a un impact important sur le secteur des médias, tant audiovisuels que de presse écrite, et sur les journalistes. Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles veille, par ses interventions, à préserver le pluralisme du paysage médiatique en Belgique francophone et des emplois de qualité dans les rédactions.

Par sa taille, le nombre de personnes employées, sa présence tant en radio qu'en télévision et sur Internet, le nombre d'heures d'informations diffusées ou encore la participation financière à la production d'œuvres audiovisuelles, RTL Belgium contribue de manière spécifique à ce pluralisme. Les pertes importantes, estimées à plus de 30 millions d'euros pour l'exercice 2020, et qui laissent présager des pertes d'emplois importantes et de qualité d'offre aux téléspectateurs, ont dès lors retenu l'attention du Gouvernement de la FWB qui a décidé d'apporter un soutien à RTL Belgium dans le cadre de la crise COVID-19.

Des négociations vont donc être entamées en vue de conclure une convention entre la FWB et RTL Belgium intégrant des engagements de RTL Belgium vis-à-vis de la FWB et une aide destinée à préserver la pérennité de RTL Belgium.

Cette convention, qui ne pourra être conclue qu'en cas de rattachement de RTL Belgium à la FWB, devra notamment intégrer les engagements suivants :

- Garantie du maintien de l'emploi;
- Respect la législation de la FWB, dont le prochain cadre fixé par la transposition de la directive SMA ;
- Engagement en matière d'accessibilité des programmes ;
- Poursuite d'un ancrage régional fort ;
- Renforcement du soutien à la création et à la diffusion de la culture en FWB ;
- ...

Cette aide apportée sera soumise à l'approbation de la Commission européenne compte tenu de la réglementation relative aux aides d'Etat qui peuvent être autorisées, de manière proportionnée, dans un contexte lié à un événement extraordinaire et à l'origine d'un préjudice économique direct.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57